



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 AVRIL 2024

Délibération n° CA 22/2024

Portant sur le rapport relatif à la mise en place d'une garantie complémentaire de remboursement de frais médicaux

Le Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse s'est réuni le 15 avril 2024 à 10h00 sous la présidence de Madame Flora Mattei, Conseillère Exécutive, Présidente de l'Office des Transports de la Corse, en salle de téléprésence de la Collectivité de Corse.

Membres présents :

Mme MATTEI Flora	Conseillère Exécutive, Présidente de l'OTC
M. BENZONI Joseph	Représentant la CCI de la Corse du Sud
M. BRADESI Laurent	Représentant le syndicat Strada Corsa
Mme LEBOMIN Vanina	Conseillère de l'Assemblée de Corse
M. ORSONI Marc Aurèle	Représentant le syndicat STC
M. PANZANI Jean-Paul	Conseiller de l'Assemblée de Corse
M. QUASTANA Paul	Conseiller de l'Assemblée de Corse
M. SAVELLI Joseph	Conseiller de l'Assemblée de Corse
M. TROJANI Paul	Représentant la CCI de la Haute Corse
M. VALDRIGHI Hervé	Conseiller de l'Assemblée de Corse
M. VANNI Hyacinthe	Conseiller de l'Assemblée de Corse

Membres ayant donné pouvoir :

M. ACQUAVIVA Jean-Félix	Conseiller de l'Assemblée de Corse
Mme ANTONINI Danielle	Conseillère de l'Assemblée de Corse
M. LUCCIONI Don Joseph	Conseiller de l'Assemblée de Corse
Mme MARCHETTI Sandra	Conseillère de l'Assemblée de Corse
Mme MAUPERTUIS Marie-Antoinette	Présidente de l'Assemblée de Corse
Mme PIETRI Véronique	Conseillère de l'Assemblée de Corse
Mme TIBERI Julia	Conseillère de l'Assemblée de Corse



M. ARRIGHI Pierre
Mme BASTIANI Angèle
M. BICCHIERAY Didier
M. BINDINELLI Jacques
Mme BOZZI Valérie
M. CASTELLI Antoine
M. DE PERETTI Nicolas
Mme FERRI Evelyne
M. GIOVANNANGELI Dominique
M. LECCIA Jean-Baptiste
M. MELA Georges
M. MIAS Patrick
M. SAVELLI Jean-Michel
M. VENTURI Jean-Marc

Représentant la Chambre d'Agriculture 2A
Présidente de l'ATC
Conseiller de l'Assemblée de Corse
Représentant le syndicat SPTC
Conseillère de l'Assemblée de Corse
Représentant le syndicat CGC
Représentant le syndicat CFDT
Représentant le syndicat CGT
Représentant l'URAF de Corse
Représentant le syndicat FO
Conseiller de l'Assemblée de Corse
Représentant la CRMA de Corse
Conseiller de l'Assemblée de Corse
Représentant la Chambre d'Agriculture 2B

Membre de plein droit :

M. Amaury De Saint-Quentin, Préfet de Région, Préfet de la Corse du Sud, représenté par M. Alexandre LALLEMENT, chargé de mission mobilités-énergie au Secrétariat Général pour les Affaires de Corse.

Membres avec voix consultative :

M. SANTONI Jean-François Directeur Général de l'OTC
Mme STAEBLER Martine Payeur de Corse représentée par M. Thomas WARIN

Assiste de plein droit à la réunion du Conseil d'Administration :

Mme TOMASI Muriel représentant le Directeur Général des Services de la Collectivité de Corse au titre de la Tutelle

Le Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse

- **Vu** le code général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.4421-1 à L.4426-1,
- **Vu** la délibération n° 92/21 AC de l'Assemblée de Corse du 26 mai 1992 portant adoption des statuts de l'Office des Transports de la Corse,
- **Vu** la délibération n° 95/03 AC de l'Assemblée de Corse du 9 février 1995 portant modification des statuts de l'Office des Transports de la Corse,
- **Vu** la délibération n° 02/427 AC de l'Assemblée de Corse du 18 décembre 2002 relative aux agences et offices de la Collectivité Territoriale de Corse et portant modification des statuts de ces établissements publics,
- **Vu** la délibération n° 21/117 AC de l'Assemblée de Corse du 1^{er} Juillet 2021 portant élection du Président du Conseil Exécutif de Corse et des Conseillers Exécutifs,
- **Vu** l'arrêté n° 21/005 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse du 6 Juillet 2021 portant désignation de Madame Flora MATTEI, Présidente de l'Office des Transports de la Corse,
- **Vu** la délibération n° 21/129 AC de l'Assemblée de Corse du 22 Juillet 2021, portant désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein des organismes divers,



- Vu l'arrêté n° 21/177 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 14 Septembre 2021 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,**
- **Vu l'arrêté n° 22/092 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 15 Mars 2022 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,**
 - **Vu l'arrêté n° 22/972 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 6 Décembre 2022 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,**
 - **Vu l'arrêté n° 23/031 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 7 Février 2023 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,**
 - **Vu l'arrêté n° 23/556 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 7 Septembre 2023 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,**
 - **Vu l'arrêté n° 23/824 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 21 Novembre 2023 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,**
 - **Vu l'arrêté n° 24/103 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 09 Avril 2024 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,**
 - **Vu la tenue du CSE de l'Office des Transports de la Corse en date du 28 février 2024,**
 - **Vu l'avis favorable du CSE de l'OTC en date du 28 février 2024,**
 - **Vu le rapport relatif à la mise en place d'une garantie complémentaire de remboursement de frais médicaux en date 15 Avril 2024.**

**Le Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,
Après en avoir délibéré,**

ARTICLE 1^{er} :

Approuve le rapport relatif à la mise en place d'une garantie complémentaire de remboursement de frais médicaux.

Nombre total de membres du conseil d'administration : 32

Nombre de membres du conseil d'administration présents ou représentés : 18

Nombre de voix pour : 18

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de non-participations : 0

ARTICLE 2 :

Autorise, à l'unanimité des membres présents et des représentés, l'Office des Transports de la Corse à étudier les différentes opportunités afin de souscrire un contrat de couverture frais de santé pour ses agents.

ARTICLE 3 :

Mandate le Directeur général pour entreprendre et mettre en œuvre toutes procédures nécessaires à l'exécution de l'article 2.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le procureur de la République le 21/05/2024
ARTICLE 4 :
Publication : 21/05/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de l'Office des Transports de la Corse ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Fait à Ajaccio, le 15 avril 2024

Flora MATTEI

